L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

SÉNAT, BUREAU DU GREFFIER, Lundi, 28 janvier, 1884.

Dans l'affaire de John Graham, pétitionnaire, demandant un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux centspiastres exigé par la 83e règle de cette Chambre.

> EDOUARD J. LANGEVIN, Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De J. B. Mongenais et autres, de Vaudreuil, province de Québec ; demandant unacte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Vaudreuil et Prescott."

De la municipalité du village de Parkdale, dans la province d'Ontario; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de confirmer et déclarer légale et valide une convention passée par elle avec certaines compagnies de chemins de fer pour l'établissement de passages sous la ligne à l'intersection de Queen et Dufferin Streets; aussi à l'effet de confirmer et déclarer légal et valide le règlement n° 161 de la dite municipalité, et à l'effet d'obliger la cité de Toronto à payer un sixième des frais à faire en exécution de la dite convention.

De la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottava, Waddington et New York; demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux projetés; pour changer l'époque de ses assemblées annuelles; pour l'autoriser à augmenter l'émission de ses bons et à se fusionner avec d'autres compagnies; pour permettre à ses directeurs de se réunir et d'expèdier les affaires de la compagnie en des villes situées hors du Canada, et pour d'autres objets.

De William H. Hart et autres, de la cité d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie d'assurance maritime mutuelle l'Atlantique."

De la compagnie du chemin de fer Grand-Trone du Canada; demandant qu'ilsoit passé un acte pour l'autoriser à changer certaines catégories de ses actions et effets; à créer de nouveaux titres, à faire rentrer ceux qui existent, à obtenir un capital additionnel destiné à l'établissement d'une seconde ligne de lisses sur certaines parties de sa voie, et pour d'autres objets généraux.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de John Graham, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec Sarah Ann Graham,

L'honorable M. Kaulbach a présenté à la Chambre certains papiers, un avis pour

un bill de divorce et une déclaration de la signification de l'avis.

L'avis et la déclaration de la signification de l'avis ont été lus par le greffier-comme suit:

A Sarah Ann Graham:

Avis est par le présent donné que je, John Graham, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, hôtellier, m'adresserai au Parlement du Canada, à sa première session qui suivra les six mois à courir de la date du présent avis, pour obtenir un bill de divorce contre ma femme Sarah Ann Graham, ci devant de la dite cité d'Ottawa, et